



Action IdEx Chaires d'Excellence

Recrutements environnés

Campagne 2020

Objectifs de l'action *Chaires d'Excellence*

L'action *Chaires d'Excellence* de l'IdEx "Université de Paris 2019" est destinée à renforcer le positionnement scientifique international et l'attractivité d'Université de Paris. Les chaires financées ont pour objectif de favoriser l'accueil de personnes externes à Université de Paris, en vue de l'obtention d'un poste statutaire d'enseignant-e-chercheur-e ou de chercheur-e.

Parmi les différents types de chaires d'excellence peuvent être financées par l'IdEx "Université de Paris 2019", cet appel concerne les chaires de type "recrutement environné" pour abonder financièrement une prise de poste suite au succès au concours enseignant-chercheur à Université de Paris.

Recrutements environnés - campagne emploi 2020

En 2020 Université de Paris mobilisera une partie des financements de l'action *Chaires d'Excellence* de l'IdEx pour proposer dans le cadre de la campagne de recrutement jusqu'à cinq chaires de type "recrutements environnés".

Suite aux délibérations du Comité de Pilotage IdEx, ces chaires seront prévues sur des postes de niveau professeur et devront favoriser, à qualité de dossier équivalent, les candidatures féminines. Le financement associé à une chaire pourra atteindre 400 k€, sur une période de trois ans au plus¹ (et dans la limite des dates d'éligibilité des dépenses IdEx).

Critères de recevabilité des candidatures

Sont éligibles les chercheur-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s, non employé-e-s par Université de Paris au 31/03/2020 et présentant un projet de recrutement sur un poste de professeur-e à Université de Paris.

La/le candidat-e à une chaire d'excellence ne peut pas être un personnel d'Université de Paris, même s'il/elle exerce son activité dans une unité de recherche extérieure au périmètre de l'université.

¹ Sous réserve d'une reconduction de l'IdEx à l'issue de la période probatoire.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont :

- les contrats doctoraux et postdoctoraux et les salaires d'ingénieur·e·s ou technicien·ne·s non-statutaires ;
- les décharges d'enseignement ;
- l'équipement scientifique ;
- les moyens de fonctionnement courant (dont les missions).

Certaines dépenses liées à l'installation à Paris du/de la titulaire pourront être prises en charge lors de l'année de l'installation.

Attention, la rémunération des personnels statutaires N'EST PAS éligible.

Procédure de candidature et constitution du dossier

Les directeurs d'UMR et d'UFR font remonter les candidatures potentielles au vice-doyen recherche de la faculté de rattachement pour un premier examen par la Commission Recherche en formation restreinte, ou par le conseil scientifique dans le cas de l'IPGP.

Le dossier de candidature comprend les documents suivants :

- une page de présentation incluant un résumé des informations importantes
- la description du programme de recherche (10 pages max) ;
- le recensement détaillé du budget demandé et des besoins complémentaires identifiés, en mentionnant les co-financements attendus en plus du financement IdEx (Université de Paris, organismes de recherche, autres partenaires, autres financements).
- un argumentaire détaillé explicitant l'intérêt stratégique du recrutement au regard des objectifs scientifiques de l'Université de Paris (2 pages max);
- un avis motivé du directeur·trice de l'UFR à laquelle est rattachée le support de poste et du directeur du laboratoire de rattachement envisagé (1 page max pour chaque avis) ;
- un CV détaillé du/de la candidat·e ;
- la liste des travaux et publications ;

Procédure de sélection et critères d'évaluation

Après instruction des dossiers qui leurs sont présentés, les Facultés et l'IPGP pré-sélectionnent de 1 à 3 dossiers. Ceux-ci sont évalués par le Comité Recherche, qui pourra prendre l'avis de toute personne extérieure qu'il jugera nécessaire, et qui établit un classement de 3 à 5 dossiers prioritaires avec une proposition de financement. Celui-ci est ensuite transmis au Comité de pilotage IdEx, qui prend la décision de financer ou non les chaires d'excellence proposées.

L'examen des candidatures s'appuiera notamment sur les critères suivants :

- Qualité du dossier scientifique,
- Opportunité pour Université de Paris de construire une opération stratégique,
- Équilibres disciplinaires,
- Équilibres entre sites de l'université,
- Historique des chaires IdEx attribuées les années précédentes,
- À qualité égale, les candidatures féminines seront encouragées.

Calendrier

L'action sera mise en œuvre selon le calendrier suivant :

- du 21 janvier au 26 février 2020 : sollicitation des directeurs·trices d'UFR et d'UMR pour l'identification des profils de postes pertinents pour un recrutement environné, identification des candidat·e·s potentiel·le·s et construction avec elles·eux d'un dossier de candidature à la chaire ;
- du 27 février au 12 mars 2020 : étude des propositions (profils de poste et candidat·e·s envisagé·e·s) par les Commissions Recherche en formation restreinte ou CS IPGP, et remontée des dossiers pré-sélectionné au Comité Recherche ;
- 16 mars 2020 : sélection des dossiers proposés pour financement par le Comité Recherche ;
- du 17 mars au 26 mars 2020 : *dépôt des candidatures au concours de recrutement sur le(s) poste(s) de professeur.*
- du 26 mars au 5 juin 2020 : *concours de recrutement sur le(s) poste(s) de professeur.*
- juin 2020 : décision finale du CoPil IdEx.

Obligations de suivi

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat·e et devra être impérativement renseignée annuellement.

Les informations demandées porteront notamment sur :

- l'affectation effective des crédits à l'environnement de la chaire et le bilan financier annuel des dépenses engagées ;
- les actions de recherche et de formation mises en œuvre par la·le titulaire ;
- l'apport de la chaire au rayonnement, aux performances et aux ambitions scientifiques d'Université de Paris.

Par ailleurs, un point à mi-parcours portera sur les premières réalisations de la chaire ainsi que les modalités pratiques et scientifiques d'intégration dans l'unité d'accueil.

Un bilan global sera demandé à l'issue de la période de financement.